

## BUDGETS PRIMITIFS 2022 : RAPPORT DE PRESENTATION

Les orientations budgétaires pour l'année 2022 et les exercices suivants ont été débattues le 16 mars en conseil municipal.

Ces orientations suivent les deux fils conducteurs de notre action publique :

- le développement durable (actions de l'Agenda 21, de mutations énergétiques, de modalités, d'évolutions des usages, ...)
- la participation citoyenne à la décision publique (charte de la démocratie participative, budget participatif, application citoyenne, ...)

La stratégie financière reste la même, avec les lignes directrices suivantes :

- maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement (en maintenant et développant la qualité des services publics) ;
- dynamisme des recettes de fonctionnement pour éviter l'effet ciseau (avec un levier fiscal à utiliser en dernier recours) ;
- une épargne brute stabilisée autour de 2,5M€ par an ;
- une capacité de désendettement inférieure à 8 ans ;
- un taux d'épargne supérieur à 15%.

Les budgets primitifs de l'année 2022, budget principal et budgets annexes confondus, respectent ces orientations. Les masses budgétaires pour cette année sont les suivantes :

	<b>BP 2022 (fonctionnement)</b>	<b>BP 2022 (investissement)</b>
Budget Principal	14 934 620,54 €	13 797 258,68 €
Budget Parkings <sup>1</sup>	1 586 179,92 €	963 539,14 €
Budget Eau <sup>1</sup>	1 116 143,86 €	1 199 932,25 €
Budget Assainissement <sup>1</sup>	1 123 958,46 €	3 678 122,43 €
Budget Transports	178 481,67 €	77 569,75 €
Budget Golfs <sup>1</sup>	461 909,12 €	111 985,78 €
Budget Camping <sup>1</sup>	679 353,23 €	454 421,86 €
Budget Forêt <sup>1</sup>	239 835,13 €	73 778,25 €
Budget Lotissement	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 340 481,93 €</b>	<b>20 259 237,87 €</b>

<sup>1</sup> Crédits exprimés en euros hors taxe

## Budget principal

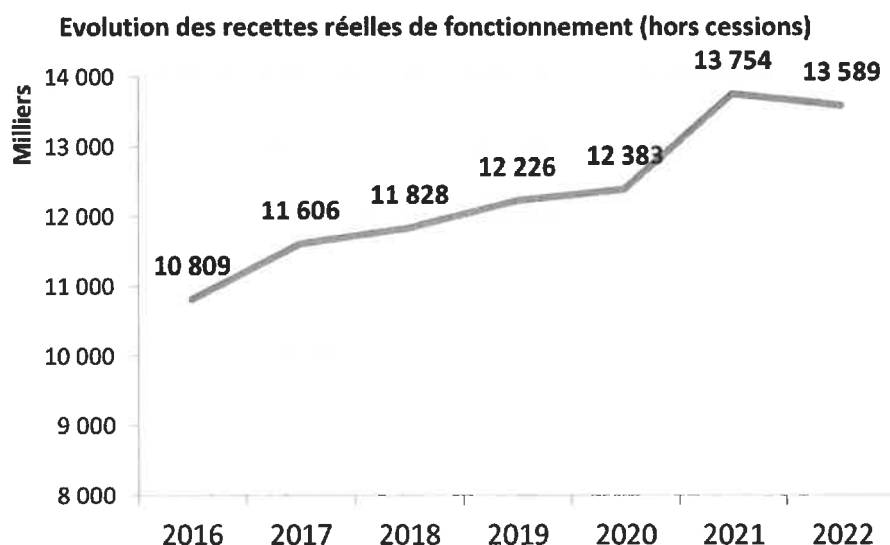
### Section de fonctionnement : un autofinancement préservé sans recours au levier fiscal

Cette année encore, la collectivité n'augmentera pas les taux d'imposition et poursuit sa stratégie de maîtrise des soldes de gestion avec le maintien d'une épargne nette largement positive.

#### 1. Des recettes de fonctionnement inscrites dans une trajectoire dynamique

Les recettes réelles de fonctionnement du budget 2022 connaîtront une progression intéressante cette année, dans la tendance des années passées. Elle apparaît certes en baisse par rapport à la réalisation de 2021, mais cela est dû au caractère hors normes du montant perçu l'an dernier, par ailleurs très élevé, et composé pour partie de recettes exceptionnelles qui ne se pérenniseront pas.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant prévisionnel supérieur à 13,5 millions d'euros, une forte progression par rapport à la tendance pluriannuelle dont les déterminants sont explicités plus bas.



\* données comptes administratifs 2016 à 2021

\*2017 retraité de la reprise d'excédent assainissement de 950k€

#### 1.1. Des produits fiscaux dynamiques sans augmentation de taux

La réforme visant à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été décidée en 2017 et mise en œuvre pour les contribuables à partir de 2018. Elle est appliquée dans les budgets communaux à partir de 2022. Elle se caractérise par le remplacement du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, pour la commune, par le produit de la taxe foncière départementale. Pour ce faire, le taux départemental est ajouté au taux communal pour former le nouveau taux de référence.

La nouvelle architecture fiscale prévoit un lien entre le taux de la taxe d'habitation restante, c'est-à-dire sur les résidences secondaires et le taux de taxe foncière. Le premier ne peut pas augmenter plus vite que le second. La municipalité a décidé de poursuivre la pause fiscale et les taux de fiscalité ne seront pas augmentés, pour la sixième année consécutive.

En revanche, le produit des impôts directs augmentera fortement grâce à la progression des bases de fiscalité. Celle-ci provient pour 3,4% de la revalorisation nationale, basée sur l'inflation et de l'évolution physique (construction de bâtiments) est estimée à 0,7%.  
Le produit attendu est de 6 645 228 €.

Les droits de mutation sont inscrits pour 1,2 millions d'euros, un montant proche de la moyenne des trois dernières années.

Les autres recettes fiscales sont estimées selon une perspective d'une année « normale », en particulier en ce qui concerne les produits des jeux qui avait été fortement diminuer par les confinement, jauges et couvre-feux.

L'attribution de compensation reversée par la communauté de communes Médoc Atlantique s'élève à 735 300 €, comprenant depuis 2020 le retour au niveau communal de la surveillance et nettoyage des plages.

### ***1.2. Une stabilisation des dotations et participations***

Cette année encore, l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement (DGF) est gelée au niveau national. Cependant au sein de cette enveloppe nationale, certaines communes connaissent une progression en même temps que leur population augmente, d'autres voient leur dotation diminuer par un mécanisme de réduction lié au potentiel fiscal (écrêtement). La ville de Lacanau est impactée simultanément par les deux phénomènes et le résultat devrait amener à une dotation d'un niveau équivalent à celui du 2021.

Les subventions de fonctionnement sont estimées à un niveau également proche des montant constatés les années passées, avec notamment :

- la subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le label « France Services » visant au maintien de l'accès aux services publics de proximité (guichet unique) ;
- les prestations contractualisées avec la caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) au regard des engagements pris sur la fréquentation de nos structures municipales ;
- les subventions des collectivités d'échelon supérieur pour lesquelles une recherche est opérée systématiquement ;

Avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes de compensations d'exonérations de l'Etat ont pratiquement disparu.

### ***1.3. La poursuite de la stratégie de diversification des recettes***

Afin de maintenir une épargne brute satisfaisante sans avoir recours au levier fiscal, la collectivité poursuit sa politique de diversification des recettes.

Les financements fournis par les excédents des budgets annexes golfs et parkings sont pérennisés, avec des montants respectifs de 300 000 € et 270 000 €.

Les produits des services (droits et redevances diverses pour l'occupation du domaine public, cantines, garderies, centre de loisirs etc.) sont en légère progression du fait des augmentations tarifaires (limitées à 2%, soit un niveau très inférieur à l'inflation). Le total de ce chapitre s'élève à 1 252 365 euros.

Enfin, l'optimisation du patrimoine permet d'augmenter les revenus des immeubles par rapport au budget 2021, pour un total de 280 300 €.

## 2. Des dépenses réelles de fonctionnement en progression

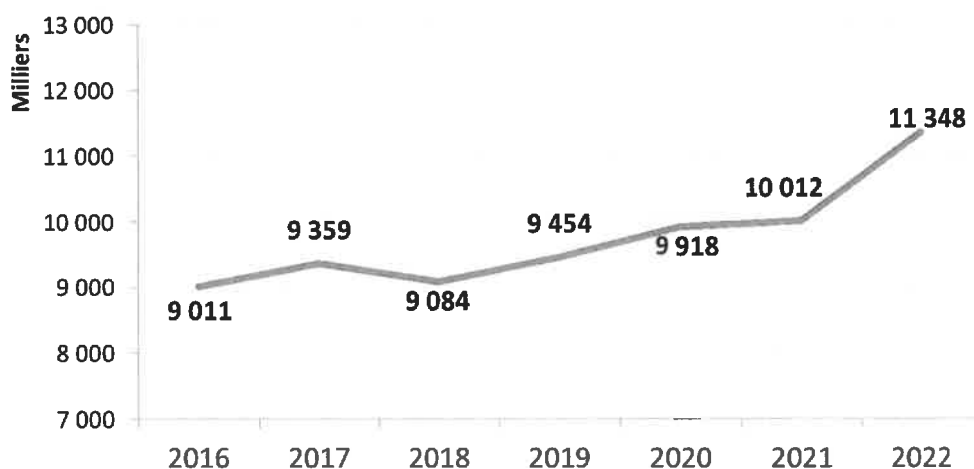
Le développement de la commune se traduit par des recettes (fiscales notamment) en progression. Au moment où nous sortons d'une période difficile, pendant laquelle les Canalais n'ont pas pu profiter pleinement de moments de convivialité, la municipalité souhaite relancer l'animation dans la ville et cela tout au long de l'année.

Par ailleurs, plusieurs postes de dépenses sont en forte progression, indépendamment de la volonté des élus (assurance, énergie etc.).

La municipalité suit ces évolutions de près et reste vigilante pour que l'évolution de ces dépenses ne soit pas plus rapide que l'augmentation des recettes et ainsi éviter la dégradation de l'épargne brute.

Ainsi les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en progression de 571 086 € par rapport au budget primitif 2021, soit +5,3% (+ 1 336 233 € par rapport aux réalisations 2021).

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



\* données comptes administratifs 2016 à 2021

\* 2017 dépense exceptionnelle retraitée : 317k€

### 2.1. Des charges à caractère général en forte progression

Le chapitre des charges à caractère général augmente de 512 936 € par rapport au budget 2021 (+1 064 817 € par rapport aux réalisations).

Les principales lignes en augmentation sont les suivantes :

- les assurances augmentent de 95 000 €, suite à la résiliation unilatérale de l'assureur Groupama qui a nécessité une consultation rapide pour trouver une nouvelle compagnie ;
- le remboursement des prestations du service commun plage à la Communauté de communes : +81 000 €, en raison d'un rattrapage des prestations 2021. Le montant annuel remboursé reste inférieur au produit d'attribution de compensation perçu annuellement pour cette compétence.
- L'évènementiel : + 225 000 €, dont 75 000 € correspondent à des économies sur le chapitre 012 dépense de personnel ;
- frais de contentieux : + 36 000 € par rapport au budget 2021.

## **2.2. Une augmentation anticipée des dépenses de personnel**

Le budget affecté aux dépenses de personnel pour un montant proposé de 6 336 400 € en 2022 représente 55% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre 012 est stable entre les budgets primitifs 2021 et 2022, avec une évolution de -0,5%. En revanche, en comparaison avec les dépenses réalisées l'an passé, la progression est de 197 100 € soit +3,2%. En effet, le BP 2021 prévoyait des dépenses qui n'ont pas été réalisées, pour plusieurs raisons :

- une réflexion sur les réorganisations de services a permis de ne pas remplacer plusieurs départs définitifs et/ou absences temporaires,
- le nombre de mois saisonniers prévus n'ont pas été pourvus en totalité,
- le coût de la participation employeur à la complémentaire santé a été moins important que prévu,
- la marge pour les besoins imprévus n'a pas été consommée,
- des postes prévus au budget 2021 sur 12 mois n'ont pu être pourvus seulement qu'en cours d'année.
- la mise en place du RIFSEEP prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2021 a été décalé au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les données d'évolutions principales de la masse salariale pour l'exercice 2022 sont les suivantes :

- l'effet le plus important à noter est l'augmentation liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité c'est-à-dire les avancements d'échelons etc.) et aux réformes réglementaires récentes qui ont largement impacté la partie « traitement indiciaire » c'est-à-dire rémunération indiciaire des agents (et non le régime indemnitaire) ;
- le versement de la « prime inflation » de 100 € en février 2022 à celles et ceux affichant des revenus inférieurs à 2 000 € net mensuels (139 agents ont bénéficié de cette mesure) ;
- l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'une bonification d'ancienneté d'un an pour les agents de catégorie C (sauf grades dits de 1<sup>ère</sup> classe ou équivalents) les agents de maîtrise, les brigadiers chefs principaux de Police Municipale. La bonification d'ancienneté permet de réduire d'un an le temps d'ancienneté nécessaire pour avancer d'un échelon à l'intérieur d'un grade (117 agents ont bénéficié de cette mesure)
- l'application du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la revalorisation du RI plancher à 130 € (94 € en 2021) et l'instauration d'un salaire minimum net canalais de 1 400 € représentent à eux seuls une évolution de près de 1 % ;
- les nouveaux crédits proposés en 2022 pour la création d'un poste au service des sports pour permettre le développement des activités à destination des enfants, personnes âgées et des agents municipaux. Ce coût est atténué en recettes par des subventions à hauteur de 90 % ce qui ramène la charge réelle à moins de 3 000 euros pour l'année. Néanmoins la dépense nouvelle au niveau du chapitre est de 30 000 €.

Enfin, il est proposé d'inscrire une enveloppe complémentaire représentant une réserve de 19 000 € pour prévenir d'éventuels imprévus (remplacements maternités, renfort, stagiaire etc.) pour des besoins non connus au moment de la préparation budgétaire.

### **2.3. Des charges de gestion courante en progression**

Le chapitre 65 relatif consacré aux charges de gestion courante s'élève à 743 820 €, en progression de 69 300 €.

Cette augmentation tient essentiellement au fait que les subventions aux associations étaient en baisse en 2021, en raison des nombreuses manifestations annulées encore pour cette deuxième année de pandémie.

La subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est maintenue au niveau de l'an dernier, soit 242 000 euros.

La participation au budget annexe Transports est également retracé dans ce chapitre. Ce service municipal est offert gratuitement aux familles et la subvention municipale constitue la seule ressource de ce budget. Afin de poursuivre cette politique la subvention est proposée à hauteur de 64 000 euros.

### **2.4. Des charges financières en diminution**

En l'absence de nouvelle souscription d'emprunt en 2020 et 2021, les frais financiers poursuivent leur décre cette année.

Ce poste est en baisse de 12%, à 233 650 €.

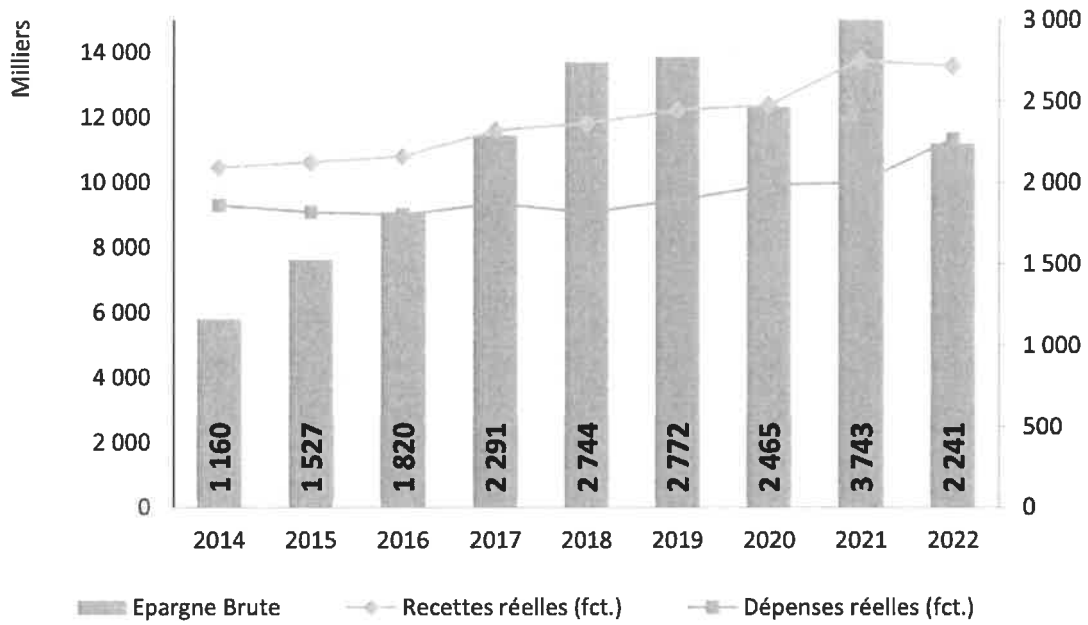
## **3. De très bon ratios financiers**

La gestion des dépenses à partir des moyens identifiés en recettes de fonctionnement permet à la collectivité de dégager un autofinancement prévisionnel (épargne brute) de près de 2,3 millions d'euros pour fin 2022. Il est important de rappeler que les réalisations de dépenses constatées en fin d'année sont toujours inférieures au montant prévisionnel. Ce niveau d'épargne est donc le minimum possible et il sera probablement très supérieur.

Le graphique ci-dessous rappelle qu'après plusieurs années consacrées à améliorer les ratios financiers, l'objectif poursuivi est aujourd'hui de maintenir cette bonne santé afin de développer un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) ambitieux pour le reste du mandat, après une première année perturbée.

Il est cependant nécessaire de relativiser la situation au 31 décembre 2021, extraordinairement bonne, du fait de recettes exceptionnelles et pour partie non pérennes qui ont été détaillées dans la présentation du compte administratif.

### Recettes et dépenses de fonctionnement, épargne brute



\*2017 retraité de la reprise d'excédent assainissement de 950k€

## Section d'investissement : dérouler le programme d'investissement

### 1. Une répartition équilibrée des recettes d'investissement

#### 1.1. L'excédent budgétaire de la section de fonctionnement reste conséquent

La section d'investissement est financée pour un tiers par l'autofinancement budgétaire prévisionnel, à hauteur de 3 472 874 €, soit 31% des recettes d'investissement de l'exercice. L'épargne brute dégagée en 2022 s'élèverait à 2,24 millions d'euros (au stade de la prévision budgétaire).

#### 1.2. Des recettes propres externes en baisse temporaire

Le groupe des subventions, dotations et taxe d'investissement représente 19% des recettes avec le détail suivant :

- subventions : 973 388 €
- fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 660 000 €
- taxe d'aménagement : 500 000 €

Les subventions sont perçues avec un décalage par rapport aux dépenses d'équipement qu'elles financent. Il en est de même pour le FCTVA qui est perçu l'année suivant la dépense.

Les dépenses 2021 étant faibles par rapport aux prévisions 2022, la part de ce groupe de recettes est en baisse cette année.

#### 1.3. La poursuite d'une politique de cessions et d'acquisitions responsable et pragmatique

La municipalité poursuit sa politique de gestion active de son patrimoine consistant à céder des biens immobiliers dont le maintien au sein du patrimoine communal n'est plus justifié faute d'intérêt général à moyen ou long terme.

De manière raisonnée, la politique de gestion du patrimoine permet de dégager un produit de cessions d'immobilisation inscrit pour 900 000 €. Cette estimation est très prudente au stade du budget primitif. Ces recettes permettent en particulier d'investir durablement dans le patrimoine de la commune en augmentant ainsi sa valorisation.

#### 1.4 Le bouclage par l'emprunt

Le prélèvement sur fonds de roulement représente 16% de recettes de l'exercice à 1,744 millions d'euros. Rappelons que l'objectif est de ne pas trop dégrader celui-ci et même de le maintenir au cours de l'exercice. Le fonds de roulement sera maintenu tant que possible, au regard de l'exécution des dépenses d'équipement ainsi que des cessions finalisées d'ici au 31 décembre.

C'est pourquoi un niveau d'emprunt conséquent est prévu cette année, pour 2,844 millions d'euros, soit 26% des recettes de l'exercice. Ce niveau élevé tient, d'une part, au fait que le programme d'investissement est ambitieux, et, d'autre part, à la volonté de se donner l'opportunité de profiter des taux d'intérêts encore bas, avant une possible hausse.

Pour autant, il s'agit bien d'un maximum puisque les prêts réellement contractualisés seront adaptés au besoin de financement réel estimé au dernier trimestre, au vu, là encore, des réalisations de dépenses et recettes.



## 2. Un effort d'investissement particulièrement soutenu

Après deux années particulières, marquées par la crise sanitaire, l'exercice 2022 correspond au lancement du programme pluriannuel d'investissements ajusté pour la période qui court jusqu'à la fin du mandat (PPI 2022-2026) dont le potentiel d'investissement devrait être compris entre 43 et 48 millions d'euros dont plus de 9 millions inscrits en dépenses d'équipement pour le budget 2022. Les grandes lignes du programme pluriannuel ont été présentées dans le rapport d'orientation budgétaire.

Classés par opérations, les crédits d'équipement prévus se déclinent comme suit :

AMENAGEMENT DURABLE DE LA STATION	2 100 000 €
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE	1 490 400 €
AGRANDISSEMENT DE L'HOTEL DE VILLE	951 600 €
MOBILITE	924 319 €
DOMAINE PUBLIC	681 100 €
RECONSTRUCTION VOIRIE	666 000 €
BATIMENTS COMMUNAUX	611 320 €
ACQUISITIONS FONCIERE – PLU	536 000 €
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ET ENFOUISSEMENT	508 500 €
MOBILIER ET MATERIEL - INFORMATIQUE	481 111 €
RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LV	125 000 €
MAISON DU COMMANDANT	100 000 €
MATERIEL ROULANT	71 750 €
LAC	32 000 €
CONSEILS DE QUARTIERS	30 000 €
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	29 000 €
AMENAGEMENT DES PLAGES	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 358 100 €</b>

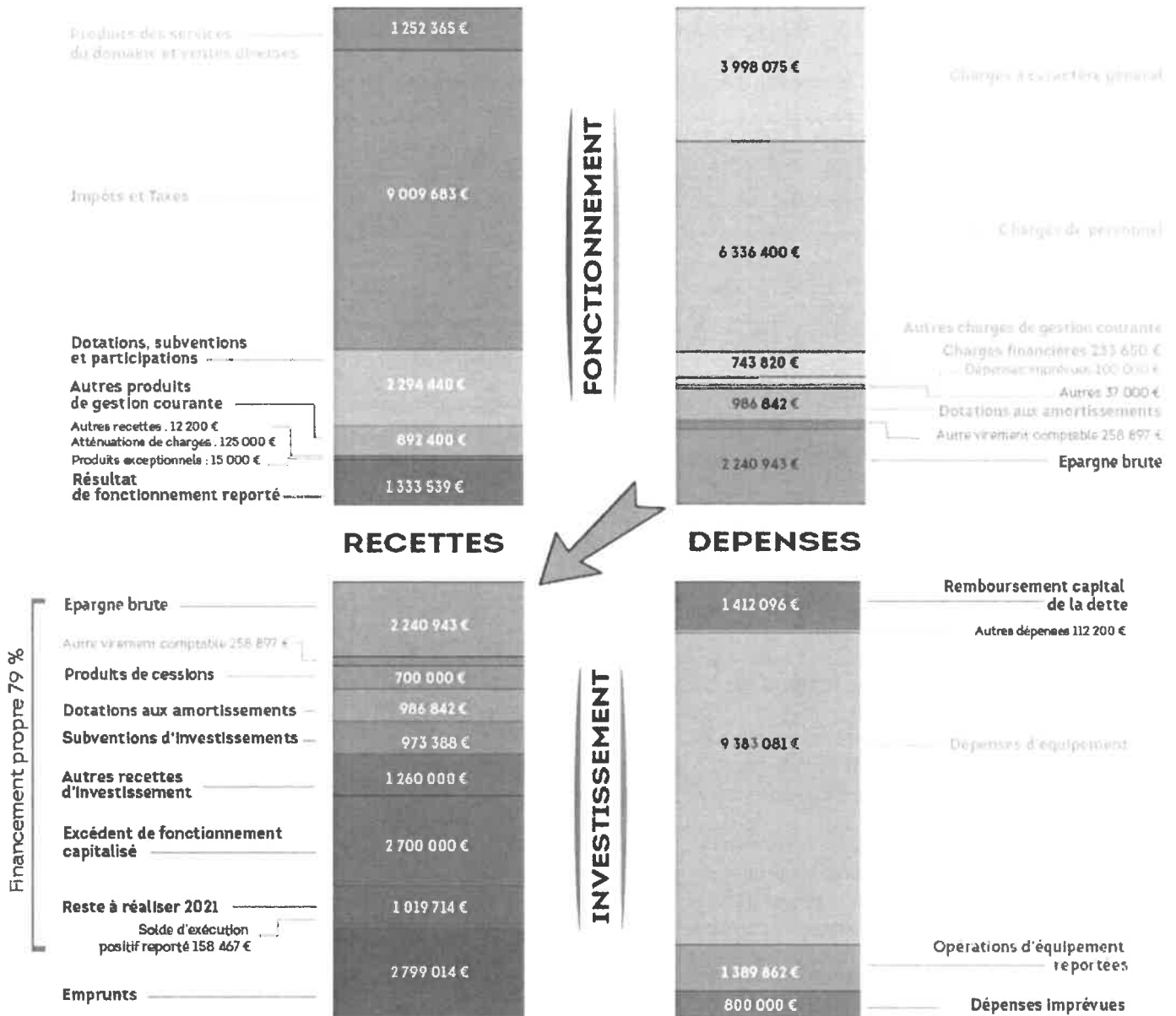
On peut remarquer que les trois premiers projets représentent près de la moitié des dépenses. Cette année vont démarrer :

- les travaux de transformation des allées Ortal,
- le confortement de l'ouvrage de protection contre la submersion marine,
- l'agrandissement de l'hôtel de ville par la jonction avec le bâtiment anciennement occupé par La Poste.

Pour les autres opérations, les principaux projets sont les suivants :

- mobilité : démarrage des travaux de création de la liaison douce entre la zone du Basta et le port,
- création d'un hangar au centre technique municipal,
- réfection de la piste d'athlétisme,
- rénovation de la route du Lion (première partie),
- modernisation des infrastructures téléphoniques et informatiques de la collectivité.

## Equilibre général du budget



## Budgets annexes

### Budget Parkings

Après une rationalisation de la grille tarifaire en 2021, la politique de stationnement 2022 sera poursuivie selon les mêmes principes. Les objectifs sont :

- favoriser la rotation des véhicules en cœur de station,
- privilégier le stationnement longue durée vers les parkings excentrés moyennant un tarif plus avantageux
- offrir aux Canalais la possibilité de stationner leur véhicule de manière illimitée, toute l'année et dans toute la ville à un tarif de 25 euros par an (et 15 euros par voiture supplémentaire du foyer).

Au regard des produits constatés en 2021 sur les droits de stationnement mais aussi sur les forfaits post stationnement, les recettes réelles inscrites en 2022 sont en augmentation 11% par rapport au budget primitif précédent, à 1 100 000 € hors taxes (contre 992 000 euros HT).

Le reversement au budget principal est maintenu au niveau précédent, soit 270 000 euros. Cet effort du budget Parkings permettra là encore d'asseoir le financement du programme d'investissement sur les contributions des visiteurs et des touristes et pas uniquement sur les contribuables canalais.

En section d'investissement, outre divers travaux de gros entretien sur les lieux de stationnement pour 100 000 €, une somme équivalente est inscrite pour le démarrage des études sur le pôle d'échange multimodal dit aussi « parking rétro-littoral ».

### Budget Eau

La mise en œuvre ayant été confiée par délégation à une société privée, les écritures reprises dans ce budget portent essentiellement sur les recettes de vente d'eau (part collectivité) et les travaux en dépenses d'investissement.

Les modifications tarifaires conduites ces dernières années permettent de dégager un excédent structurel de fonctionnement sur ce budget annexe. Après deux années 2018 et 2019 difficiles quant au fonds de roulement, la situation a été bien redressée avec un fonds supérieur à 576 000 €, ce qui permettra de financer l'entretien nécessaire des réseaux, pour la part à charge de la commune, en particulier les 650 000 € hors taxe de dépenses d'investissement inscrites au PPI pour cette année.

### Budget Assainissement

L'année 2022 est marquée sur ce budget par l'entrée en phase travaux du nécessaire redimensionnement du réseau de transfert d'effluents depuis le bourg vers la station d'épuration. Cela passe par une opération de modification du poste de relevage PR12 afin de l'adapter aux besoins. Les crédits inscrits pour ces travaux s'élèvent à 3 171 003 € hors taxes.

L'autofinancement structurel de ce budget ainsi que le fonds de roulement constitué sur ce budget permettent de limiter le recours à l'emprunt pour financer ce projet à 1 349 000 €. Il s'agit d'un montant maximum qui sera ajusté en fonction de l'avancée du chantier.

En section de fonctionnement, les dépenses réelles sont en légère baisse (-1,5%), du fait de la diminution des frais financier (-7,5%), pour un montant global de 674 124 €.

## Budget Transports

Ce budget permet de financer à la fois un service communal de transport scolaire gratuit pour les familles (exploitation des cars, entretien et chauffeurs).

Il porte également la navette des plages qui permet chaque été d'ouvrir une ligne interne à la commune en partenariat avec le réseau TransGironde (navette 714). En effet, la commune participe à hauteur de 14 000 € au financement de ce service de transports.

Les principales recettes sont les subventions de la Région pour 46 000 € et la subvention du budget principal pour 64 000 € qui permet d'assurer la gratuité du service.

## Budget Golfs

Les trois golfs municipaux (l'Ardilouse, la Méjanne et le Baganais) sont exploités sous la forme de concessions de service public et de convention de mise à disposition pour le dernier.

La nature des contrats fait que ce budget comprend peu de dépenses (essentiellement les impôts et taxes pour 29 320 €).

Les redevances versées par les trois exploitants s'élèvent à 355 000 € et permettent de dégager un excédent de 320 000 € reversé au budget principal.

## Budget Camping

Depuis février 2017, le camping municipal Les Jardins du Littoral ainsi que l'aire de camping-cars du Huga sont gérés sous la forme d'une régie intéressée. Dans ce cadre, l'ensemble des produits issus de l'exploitation de ces deux équipements sont directement perçus sur le budget annexe de la commune. La collectivité verse une contribution au délégataire dont le montant est fixé par le contrat de délégation.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 400 000 € pour le prochain exercice.

Les dépenses d'exploitation sont principalement composées de la contribution versée au délégataire pour 300 000 € et par les charges directement assurées par la collectivité, notamment en matière d'égouttage.

En investissement, cette année va voir le lancement du projet d'agrandissement du camping. Le but est, d'une part, d'accroître l'offre d'hébergement des saisonniers et, d'autre part, augmenter le nombre d'emplacement pour compléter qualitativement l'offre du camping.

Au total, 372 050 € sont inscrits pour les études et les premiers travaux d'aménagement et l'acquisition de mobil-home.

Au titre de l'année 2022, ces dépenses sont couvertes sans recours à l'emprunt grâce à une autofinancement conséquent (355 443 €) et au fonds de roulement constitué les années passées.

## Budget Forêt

Le budget forêt est basé sur des produits issus de la vente de bois. Ce budget supporte en fonctionnement des dépenses principalement consacrées à la masse salariale des agents de la régie communale et à l'entretien du matériel.

Cette année, les recettes ont un caractère incertain. En effet, une procédure est en cours pour soumettre une part substantielle du domaine canalais au régime forestier. Cela entraînera deux conséquences : d'une part, les choix de gestion de la forêt seront dictés par l'ONF (office national des forêts) et, d'autre part, la mise en place d'un prélèvement sur les recettes de coupe de bois, par ce même office.

Dans ce contexte, les recettes de ventes de bois ont été minimisées par rapport aux années précédentes : 147 461 € (contre 209 989 € au budget primitif 2021).

Les bons résultats de 2021 permettent d'appréhender sereinement l'exercice, mais une incertitude pèse sur l'équilibre de long terme de ce budget.

### **Budget lotissement « La Cousteyre 3 »**

Ce budget est, en 2022, dans sa première année d'exercice. Il a été créé par délibération le 19 mars dernier.

Il a vocation à retracer les dépenses et recettes relatives à une opération de viabilisation et vente en lots aménagés de terrains à La Cousteyre.

Le budget devra à terme avoir un solde financier positif. Pour autant, l'objectif n'est pas de générer des excédents conséquents mais d'obtenir un prix de revient au mètre carré accessible pour faciliter l'accession à la propriété des canalais.

Les seuls sont prévus des crédits pour les études préalables et la rédaction de la demande de permis d'aménager, pour un total de 20 000 €. L'équilibre se fait par l'inscription de crédits de cessions de terrains aménagés.

